



Aix-en-Provence, le 21 avril 2010

Compte rendu de la réunion de section du 20 avril 2010

Actualité locale :

- L'UNSA-ICNA reste vigilante sur l'éventuelle mise en place de la controversée badgeuse et sur ses déclinaisons. Nous espérons que l'administration saura faire preuve d'ouverture et de jugeote pour l'intérêt de tous, à commencer par celui des usagers.
- Sans transition, la caisse de solidarité a été un franc succès, et nous vous en remercions. Les déclinaisons lors d'éventuelles prochaines grèves devraient être sensiblement les mêmes, en attendant une caisse nationale en phase de constitution.
- Les adhérents ont été avertis qu'un ICNA avait perdu sa mention d'unité suite à une erreur administrative. Cette personne a dû repasser un PFU dans la précipitation pour proroger sa mention. Par la suite l'UNSA-ICNA veillera à ce que cette erreur n'affecte pas sa carrière et qu'aucune trace ne figure sur son dossier. L'UNSA-ICNA rappelle également que l'erreur est humaine et soutient totalement la secrétaire à l'origine de l'oubli en insistant sur le travail colossal qu'elle abat. C'est bien la DSAC que nous pointons du doigt, surtout sa rigidité intolérable. Votre section travaille avec l'administration afin de trouver une solution pour que cette situation ne se reproduise plus.
- L'administration nous a confirmé que les stages en immersion outre-Atlantique étaient, non pas suspendus, mais définitivement supprimés. Les stages non utilisés sont « perdus », un agent n'ayant droit qu'à un stage sur une période de trois ans. L'UNSA-ICNA souhaite rappeler que l'anglais est primordial dans notre métier, et que les économies de bout de ficelle de l'administration pourraient commencer à affecter l'excellente qualité de notre service.
- Votre section locale compte à ce jour 82 membres ; nous vous remercions de votre soutien, et nous insistons sur le fait que vous pouvez contacter votre BS à tout moment par mail sur lfmm@icna.fr
- Le bureau de section est heureux d'accueillir un nouveau membre. Yann Mangin a été élu à l'unanimité.

- CONCORDIA, le projet européen de l'UNSA-ICNA a été présenté le 16 avril à Gilles Savary. Ce dernier a exprimé son fort intérêt vis à vis de notre projet (compatible avec le projet CO-OP défendu par nos collègues de l'intersyndicale). Les prochaines étapes du projet CONCORDIA sont sa traduction et sa diffusion auprès de nos collègues concernés au sein du FABEC. Vous pouvez le consulter sur le site www.icna.fr, ou sous forme papier en salle de contrôle.
- Sur le sujet des retraites, des décisions contradictoires, aussi bien pour les ICNA en salle que hors salle, tombent les unes après les autres en fonction des tribunaux administratifs. L'UNSA-ICNA rappelle son attachement à l'unité du corps et qu'aujourd'hui la loi ICNA stipule l'âge de la retraite à 57 ans. Pour le moratoire obtenu par le SNCTA à ce sujet, il semblerait aux dernières nouvelles qu'il n'ait pas de légitimité juridique. L'UNSA-ICNA veut que ce sujet soit réglé au plus tôt avant que des agents « dérogatoires » soient en poste avec les tensions légitimes que cela pourrait créer
- Le GT protocolaire service minimum a été reporté suite aux événements volcaniques qui occupent notre administration. Notre ligne reste ferme. Si l'administration a des raisons légitimes de modifier le service minimum, nous sommes prêts à les entendre. Mais il est hors de question qu'un changement se fasse sans l'unanimité des OS. Notre droit de grève ne sera pas « bradé ».

Notre site : <http://www.icna.fr>

Vos représentants locaux : lfmm@icna.fr

Patrick HUBSCHER (7W)
Nicolas HURON (Bureau FMP)
Olivier NAUDET (3E)
Eric MOTTET (12W)

Patrick SIDRAN (1E)
Sébastien MICHEL (08W)
Jérôme LOUBERE (2E)
Yann Mangin (Instructeur FH/FSI)